

Protection de l'environnement—Loi

5, le projet de loi autorise la mise sur pied d'un comité consultatif fédéral-provincial chargé de conseiller les ministres fédéraux sur les initiatives de réglementation prévues par la loi. Deuxièmement, d'autres dispositions du projet de loi obligent le gouvernement fédéral à consulter les gouvernements provinciaux et territoriaux avant de prendre des initiatives de réglementation sur des points comme le rejet de substances dans l'environnement et leur élimination. Ce processus de consultation permettra aux gouvernements provinciaux et territoriaux de dire leur mot avant l'adoption des règlements définitifs. Troisièmement, les accords administratifs prévus dans l'article 90 permettront de préciser les modalités de la coopération fédérale, provinciale et territoriale dans l'administration de cette importante mesure législative. Ces dispositions sont destinées à éviter les chevauchements et les doubles emplois avec les lois provinciales de protection de l'environnement.

Le projet de loi C-74 améliore sensiblement la législation sur la protection de l'environnement administrée par le ministre de l'Environnement. Cependant, une bonne législation seule ne suffit pas. Il faut l'assortir de mesures d'application adéquates et efficaces mais justes et logiques. Il faut engager les ressources financières et humaines nécessaires pour appuyer la loi et la faire respecter. Le 26 juin, le ministre de l'Environnement a soumis à la population un projet de mesures d'application de la loi pour qu'il l'examine et en discute. On y explique comment le gouvernement entend stimuler la coopération et encourager le respect de la loi et on y précise que les agents chargés de l'application de la loi prendront des mesures rigoureuses contre ceux qui commettent des infractions.

La Loi canadienne sur la protection de l'environnement se retrouve au coeur du programme de protection de l'environnement du gouvernement. Par conséquent, nous avons déjà annoncé que le Cabinet avait approuvé 37 millions de dollars en nouveaux crédits répartis sur cinq ans pour mettre la loi en oeuvre et la faire respecter efficacement. Ces crédits définitifs permettront d'embaucher les inspecteurs, les toxicologues et les autres employés nécessaires.

Tous les députés conviendront, j'en suis sûr, que la population canadienne souhaite et mérite de meilleures mesures de protection de l'environnement. Le gouvernement conservateur s'est engagé en ce sens.

● (1750)

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, nous avons entendu la porte-parole du gouvernement nous présenter le projet de loi C-74 et à mon avis, son interprétation des objectifs qu'il permettra d'atteindre était tout à fait utopique. Malheureusement, les mesures prévues dans ce projet de loi ne sont pas soutenues par la volonté politique nécessaire à leur mise en vigueur. Au cours de mon exposé, je traiterai de ces questions car il importe que les Canadiens comprennent bien la situation.

Premièrement, je voudrais replacer le projet de loi à l'étude dans une plus juste perspective. Trois ans se sont écoulés depuis que le prétendu parti progressiste conservateur a pris le pouvoir et c'est la première fois que nous discutons, à l'étape de la deuxième lecture, d'une mesure touchant l'environnement. Au cours de cette période, certaines mesures et des projets de loi portant sur d'autres questions ont été présentés. J'ai parlé par exemple des taxes sur l'essence qui favorise la vente

de l'essence normale par rapport à l'essence sans plomb, des modifications apportées à la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques et d'autres mesures financières qui ne tiennent pas compte des considérations environnementales. La liste est longue.

Jusqu'à aujourd'hui, la Chambre a examiné des questions ou des mesures touchant l'environnement uniquement pendant les journées d'opposition. Le gouvernement n'a pas à être fier de son bilan en matière de protection de l'environnement contre les produits chimiques étant donné ce qui s'est passé depuis 1984. En novembre de cette année-là, des compressions imposées par le ministre des Finances (M. Wilson) ont restreint les recherches dans le domaine de la protection de l'environnement contre les substances chimiques.

La secrétaire parlementaire se rappelle sans doute l'annulation du projet de Centre de toxicologie de Guelph-Toronto en novembre de la même année. A plusieurs reprises, on a bâillonné des scientifiques d'Environnement Canada qui examinaient des affaires en rapport avec des substances toxiques. Il y a eu tout d'abord l'annulation, suivie par les changements dans la publication des avertissements d'orages. A l'heure actuelle, on procède à des consultations restreintes en vue de renégocier l'Accord sur la qualité de l'eau des Grands Lacs.

Si l'on tient compte de toutes ces mesures, outre les coupures dont a fait l'objet le Service canadien de la faune, plus précisément la direction chargée de mesurer l'incidence des produits chimiques sur la faune afin d'en déduire quel effet les produits chimiques ont sur la santé, on est porté à conclure que le bilan du gouvernement en matière de protection de la santé contre les produits chimiques est lamentable.

C'est pourquoi il importe, alors que nous débattons le projet de loi C-74, de rappeler à la secrétaire parlementaire et, par son entremise, au ministre, les résultats obtenus jusqu'ici, avant qu'ils ne se laissent emporter par leur enthousiasme. Contrairement à ce qu'a prétendu cette après-midi la secrétaire parlementaire, grâce à ce projet de loi, on n'effectuera pas d'opérations de nettoyage dans la rivière St-Claire ni dans la Niagara, on n'empêchera pas les émissions quotidiennes dans l'atmosphère ou dans l'eau, pas plus qu'on ne procédera au nettoyage des sables bitumineux de Sydney.

Dans son discours, la secrétaire parlementaire a essayé de créer la même impression que le ministre lorsqu'il a annoncé ce projet de loi l'an dernier, en disant que cette mesure serait une panacée de tous nos problèmes environnementaux. En décembre dernier, le ministre a dit que c'était la mesure législative de lutte contre la pollution la plus sévère jamais adoptée dans l'hémisphère occidental. En juin 1987, après quelques consultations, le ministre est devenu un peu plus réaliste puisqu'il a qualifié ce projet de loi de première étape vers le nettoyage de notre environnement.

Nous nous en réjouissons, car si la description du projet de loi est honnête, cela ne donnera pas de faux espoirs aux Canadiens et renforcera au lieu d'affaiblir la crédibilité du ministre et du ministère au sujet de cette question très importante pour la protection du public. Le libellé a été quelque peu édulcoré étant donné que le projet de loi ne réalise pas les grandes choses que la secrétaire parlementaire avait laissé entendre dans son discours.